



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 27 octobre 2020 - N°6

L'an deux mil vingt, le 27 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane.

Absent excusé : MOUTURAT Nicolas (procuration à ROBELET Olivier), OURS Denis (procuration à BALAZUT Doriane), MONTELS Fabrice (procuration à MICALLEF Florian) SAURINA MICHEL Christel (procuration à SOURET BORDARY Lisiane).

Il désigne Madame AUBERT Marie-Laure, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal. À la demande de CHAUDRONNIER Jean-Marie, DUCARRE Céline et TARDIEU Stéphane pour raisons sanitaires liées à la COVID, il est proposé de voter la séance en huis-clos.

Vote : pour : 14, abstention : 0 contre : 0.

La séance en huis-clos est adoptée à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire demande au public de se retirer.

Il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 15 septembre 2020 :

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

2- Transfert du résultat 2019 du budget eau et assainissement à la CA du Gard rhodanien :

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget de l'eau et assainissement peuvent être transférés à la CA du Gard rhodanien.

Transfert de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 12 566.00 € pour 60 % au budget eau de la CA et 40 % au budget assainissement de la CA, soit 7 539.60 € et 5 026.40 €

Transfert du déficit d'investissement d'un montant de 2 123.70 € ventilé pour 60 % au budget eau de la CA et 40 % au budget assainissement de la CA, soit 1 274.22 € et 849.48 €.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

3- Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CA du Gard rhodanien :

La compétence en matière de PLU peut être transférée à la CA jusqu'au 31 décembre 2020.
Il est dans l'intérêt de la commune de refuser ce transfert afin qu'elle conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU pour déterminer librement l'organisation de son cadre de vie.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

4- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la CA du Gard rhodanien :

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté municipal sera pris afin de refuser le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire. Il s'agit des pouvoirs de police liés aux compétences de la CA : collecte des déchets, création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat, assainissement collectif et/ou non collectif.

5- Fonds de concours 2020 :

La CA du Gard rhodanien a décidé d'attribuer des fonds de concours aux 44 communes du territoire pour un montant de 10.00 € par habitant.
Une convention doit être signée afin de solliciter ces fonds de concours.
OLD et extension cantine et création d'une classe pour le CLSH.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

6- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation :

Il s'agit d'instaurer le principe de l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.
L'instauration de cette taxe répond à un besoin de recettes pour la commune, les taux des taxes existantes n'ont pas augmenté depuis 27 ans. Elle ne sera pas appliquée en 2021.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

7- Procédure de bien sans maître :

Parcelle B 412 chemin de Montlézon d'une superficie de 365 m² : engagement de la procédure : recherche d'héritier, inscription au fichier des impôts fonciers.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

8- Adhésion au service RGPD du Centre de Gestion du Gard :

Il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles que la mairie utilise. Une convention d'adhésion au service « protection des données » du centre de gestion du Gard doit être signée.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

9- Correspondant Défense :

Monsieur Jean-Marie CHAUDRONNIER est désigné correspondant Défense.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

10- Correspondant Tempêtes :

Madame BALAZUT Doriane est désignée correspondant Tempêtes.

Approuvé à l'unanimité : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,
AUBERT Marie-Laure



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

